REUNION DOCOB NATURA 2000 - VAL DE VILLE ET RIED DE LA SCHERNETZ
Groupe thématique « Milieux ouverts en montagne »
16 avril 2013, 14h
Communauté de Communes du Canton de Villé (route de Villé, 67220 Bassemberg)

30 avril 2013, V1.1 (Rédaction : J-Ch. Dor)

Durée : 3h (14-17h)
Participation : 12 personnes
Présentation/animation : 2
J-Ch. Dor (écologue, CLIMAX), T. Froehlicher (Chargé de mission, Communauté de Communes du Canton de Villé).

Participants : 10
J.-M. Riebel (président du COPIL, Président de la Communauté de communes du Canton de Villé, Maire de St Maurice), R. Rengert (Maire de Neuve-Eglise), J-M Schneider (DDT Bas-Rhin), V. Garnero (CG67), B. Burrus, D. Lemaître, R. Marcot, J-L Parthonneau, B. Calvet, H. Jaeger (AN).

Excusés : 4
M. Weissenbacher (Alsace Nature, Gepma), R. Maier, J-B Bass, C. Dujardin.

Ordre du jour, déroulement :
Rappel sur les enjeux et les objectifs de la ZSC support ppt.
L'ensemble des actions déclinées en chartes et contrats est présenté, en développant les aspects relatifs au groupe de travail. Des zooms sont réalisés sur quelques fiches-actions et certains points particuliers.

Présentation CLIMAX (jointe ou envoyée séparément au compte-rendu)
La présentation (cf. ppt joint) comporte :
- Rappels enjeux, objectifs.
- Outils Natura 2000 (chartes, contrats).
- Plan de gestion proposé : chartes, contrats, autres

1. Planning de réalisation
A l'initiative du maître d'ouvrage, le planning est réajusté de la manière suivante. Envoi des documents avec réponse au 15 mai 2013, puis travaux complémentaires avec un DOCOB définitif courant juin 2013. Ce document sera envoyé aux acteurs associés au DOCOB pour consultation avec en perspective, un COPIL final en septembre 2013.

2. Points de discussion soulevés

MAET :
V. Garnero (CG67) signale les changements actuellement en cours et dont on ne connait pas encore la teneur. Des changements substantiels pourraient intervenir, notamment dans les outils à disposition. V. Garnero suggère de réaliser des fiches non calées sur le dispositif actuel car le futur animateur sera de toute façon amener à réassembler l'ensemble des mesures dans le nouveau dispositif.

Aspects du contrôle réalisé par la DDT :

M. Schneider indique que le contrôle est mené à la fois sur des documents, notamment les clichés aériens et sur site. V. Garnero indique qu'environ 10% des parcelles sous contrat MAET sont contrôlées.

Pratiques dans les prairies (charte) :
L'étaupinage doit être inclus dans les pratiques courantes autorisées.

Problème de la densité de sangliers, l'agrainage :
Il est proposé d'interdire l'agrainage dans la ZSC posant trop de problèmes aux milieux agricoles et également forestiers (cf. point du groupe de travail précédent).

Gestion des fossés (charte) :
Se tenir au respect de la règlementation en vigueur.

Fiche 12-A proposant des actions pour les prairies :
La fiche apparaît compliquée pour M. Burrus et il est convenu, suite à la lecture des points évoqués, qu'elle nécessitera un travail de simplification.
La proposition de conserver 5% de prés non fauchés est assez mal perçue par les exploitants agricoles présents ?
L'incidence du pâturage est évoquée sur les Azurés.

Fiches 20 et 21, relatives aux vergers
La fiche 20 n'est pas nécessaire dans le secteur de Villé. Si elle n'est pas requise dans le secteur d'Epfig elle sera retirée.
La fiche 21 garde un intérêt.

Fiche 22, restauration de vergers envahis par le robinier :
La restauration des prés-vergers envahis par d'autres ligneux que le robinier doit être possible.

Un certain nombre de fiches apparaît comme non-ficelée à ce stade (réunion de travail) et ces fiches seront améliorées.

3. Suites à donner

Envoi des remarques portant sur le pré-document du plan d'action par les acteurs associés au DOCOB : avant le 15/05/13.
J-Ch. Dor précise que les acteurs devront respecter cette date butoir du 15/05/13 afin qu'il puisse bien prendre en compte les propositions et remarques.
Une réunion supplémentaire de travail sera sans doute proposée pour la finalisation des fiches-actions.
A partir de ces éléments, Climax et ses partenaires proposeront une rédaction finale du document dans la perspective d'un envoi du courant juin 2013.